

COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS (COS)

(Chasuble jaune à damiers rouge et blanc marquée COS)

↔ **DSM**

◉ Le COS est successivement:

- le chef de groupe ou l'officier arrivé sur les lieux du sinistre,
- l'Officier de Garde du secteur (OG),
- l'Officier de Garde Groupement (OGG),
- l'Officier de Garde Départementale (OGD),
- le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou la personne désignée par lui.

◉ Position géographique

Sur le site.

◉ Missions

Responsable de l'organisation générale des secours :

1. Valide l'emplacement du PC de site et du PMA précédemment déterminés par le 1^{er} COS,
2. Fait appliquer l'O.C.T,
3. Désigne
 - le ou les officier(s) Chantier(s)
 - le gradé parc matériel
 - le chef du PC site
 - le ou les officier(s) PMA (et CME si plusieurs PMA)
 - l'officier adjoint DSM
4. Détermine l'emplacement de l'hélicoptère et fait assurer la sécurité,
5. S'assure de la prise de fonction du Directeur des Secours Médicaux,
6. Veille au bon fonctionnement de la chaîne médicale des secours,
7. Organise, en cas d'intervention de longue durée, la relève des personnels,
8. Rend compte au Directeur des Opérations de Secours (DOS),
9. Informe les autorités et la presse.

◉ Moyens

Il a autorité sur tous les personnels et les moyens de secours engagés sur le site quelque soit leur origine.